

Réunion du 14 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, M. VANSANTBERGHE Pascal, M. MILLON Luc, Mme EBNER Laura, M. PONSIGNON Daniel, Mme MAURICE Bernadette, M. CHAMPONNOIS Jean-Luc, Mme GOBRON Aurélie, Mme BERNADAT Sylvie, M. BERTIN Pierre.

Absent excusé : **M. RAGOT Nicolas**

Date de la convocation : 08 décembre 2020

Désignation du secrétaire de séance : M. CHAMPONNOIS Jean-Luc

Approbation du compte rendu du conseil du 16 novembre 2020

Quelques corrections sont apportées en séance.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité soit 10 voix sur 10.

Projet Cheminement piétonnier

Un point de situation sur l'avancement de l'avant-projet est fait par M. PONSIGNON.

☞ Quelques propositions sont faites en séance au regard des documents fournis avec la convocation.

1. Remplacer le béton bitumineux de couleur noire par un béton bitumineux plus naturel de couleur « terre de sienne »
2. Abandonner les planches à pourrir au profit de bordures béton.
3. Réaliser un cloutage du béton bitumineux afin de supprimer l'effet glissant et les risques de chute.
4. Un plan 3D de l'ensemble du projet sera demandé au titre de la remise d'offre des candidats.

L'assistant au maître d'ouvrage (AMO) établira des devis sur ces trois propositions permettant de comparer financièrement les dispositions techniques envisagées.

Nb : Le cahier des charges (CCTP) du document de consultation des entreprises (DCE) autorisera les variantes dans les offres.

Plantations :

L'AMO estime qu'une quinzaine d'arbres devront être abattus au niveau des passerelles.

Il est possible que les plantations à venir puissent être financées au titre des mesures compensatoires (projet éolien)

Rémunération de l'AMO (conformément aux dispositions de la loi MOP)

Le taux de rémunération de l'AMO sur ce projet est de 5%, ce qui est inférieur à la moyenne habituellement constatée sur ce type d'opération (8 à 10 %)

L'AMO propose de maintenir sa rémunération à 5 % s'il devait être retenu sur le projet des travaux de rénovation de la grande rue.

Vote sur le point de la rémunération à l'unanimité soit 10 voix sur 10.

Projet grande rue –effacement des réseaux

Un devis a été demandé à l'AMO pour réaliser et évaluer les coûts d'un avant-projet.

Les instances concernées « Département, Véolia, CCMO, SIEM » ont été prévenues de notre volonté de rénover cette rue et sont d'accord sur le principe.

Vote sur ce point à l'unanimité soit 10 voix sur 10.

Investissements 2021

Un point de situation est fait en séance par Mme Bernadette Maurice au regard des documents fournis avec la convocation.

Tracteur :

Compte tenu de l'état d'usure du tracteur son remplacement devient assez urgent. Les pannes se succèdent et les réparations coûtent de plus en plus cher. Le tracteur n'a plus de pièces détachées disponibles pour sa réparation.

Il faudra envisager son remplacement en 2021.

- Rochas fait une offre de reprise du vieux tracteur (1416.67 €) en cas d'achat d'un tracteur neuf (11 671.60 € TTC)

Remplacement du poteau incendie (P.I) / Allée du château face au silo

Le devis de remplacement du PI par Véolia est de 5339.72 € TTC (comprenant une plus-value de 200 € HT pour un modèle renversable)

Inspection technique du pont du Chemin de l'Issue

Une seule entreprise a répondu avec un devis s'élevant à 7440.00 € TTC.

L'offre sera relancée vers deux autres entreprises spécialisées.

Eclairage public – Enfouissement des réseaux : Rue du Reu, Maria Galland et du Moulin

Un vote est réalisé pour autoriser M. le maire à demander des subventions.

Vote sur ce point à l'unanimité soit 10 voix sur 10.

Nb: Dans le domaine public et conformément à la réglementation, afin de limiter les émissions nocives dans le bleu, la lumière « blanc froid » est interdite : la température de couleur doit être ≤ 3000 K (blanc chaud)

Implantation d'un distributeur automatique de pain

Trois boulangers ont été contactés étaient sur les rangs au départ pour installer un distributeur de pain.

L'offre présentée par M. MAJOLET répond parfaitement aux besoins de notre commune.
L'appareil totalement financé par l'entreprise MAJOLET sera installé près du transfo proche du centre culturel.

Le distributeur sera approvisionné 7jr/7jr par le boulanger.

Reste à charge pour la commune : électricité (365.00 € /an) et dalle béton (1m²)

Mise en fonctionnement de l'installation prévue fin décembre 2020.

Un vote est réalisé pour autoriser M. le maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec M. MAJOLET (pour deux ans renouvelables)

Vote sur ce point à l'unanimité soit 10 voix sur 10.

Projet EOLIEN

Un point de situation est réalisé en séance par M. le maire. Il précise que le service développement de Nordex devient RWE renouvelables France.

Une réunion des élus en visioconférence a eu lieu le 02 décembre 2020 avec RWE-Mazard

Une réunion avec les concitoyens a eu lieu le 03 décembre 2020 via l'application « zoom » suite aux mesures sanitaires mises en place.

Une plate-forme participative a été créée par Nordex ainsi qu'une vidéo qui a été mise en ligne sur YOUTUBE, expliquant le projet et répondant par écrit aux questions issues des deux réunions.

Mme Aurélie Gobron prend ensuite la parole pour expliquer les mesures dites « ERC » – (EVITER-REDUIRE-COMPENSER) afin de mettre en place une compensation par accompagnement volontaire.

Le projet a été déposé en préfecture en septembre 2020 et est en cours d'étude par les services de l'état.

L'enquête publique débutera dans le second semestre 2021 et se terminera début 2022.

Terres communales :

M. le maire prend la parole et fait rappel des décisions prises par le conseil municipal de transformer les baux de location, les faisant passer de 9 ans à 25 ans lors de leur renouvellement, transmission ou mise à disposition.

L'affaire présentée concerne un terrain de 3ha 33a 01. L'exploitant actuel faisant valoir ses droits à retraite, souhaite transmettre ledit bail au profit de sa fille.

Il rappelle que le conseil municipal avait notamment voté lors de ses précédentes délibérations que le renouvellement à 25 ans d'un bail était subordonné à la qualité d'exploitant agricole de la commune.

Il semble que la fille de l'exploitant ne réside pas dans la commune ni ne soit exploitant agricole.

La question se pose de savoir ce que la commune fera de ces terres si elle décide de les récupérer ?

M. le maire nous fait part d'un courrier reçu en main propre rédigé par l'exploitant précisant sa décision de porter l'affaire devant le tribunal paritaire des baux ruraux si la commune refuse la cession du bail.

M. le maire prendra tous les renseignements nécessaires avant de proposer au conseil une délibération.

Questions diverses :

Remboursement CCMC :

La subvention "plan bibliothèque" de 1500,00 € versée à tort à la commune par l'éducation nationale sera reversée à la CCMC.

Vote sur ce point à l'unanimité soit 10 voix sur 10.

Fleurissement de la commune

La commission vie locale va prendre en charge avec les employés communaux la réalisation d'un projet pour l'implantation des fleurs/arbustes. Elle se réunira le lundi 21 décembre 2020 à la mairie.

Mesures d'aide à l'économie locale :

Dans la cadre de l'aide à l'activité locale, un bon d'achat de 20.00 € par foyer a été mis en place par le conseil municipal pour aider le commerce le Relais de la Coole (bar et épicerie)

A ce jour, 30 bons ont été utilisés sur un total de 153.

Enfouissement des Réseaux :

Les déchets issus des travaux de la mise en place de la fibre optique traînent ici et là. L'entreprise sera contactée afin de lui rappeler son obligation de nettoyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Prochain conseil le 11 janvier 2021 à 20 h30.

Sous réserve d'approbation